



CONVOCATION PROCEDURE DE COMPOSITION PENALE

Par **ANAIS22**, le **07/09/2011** à **22:46**

Bonjour, j'ai pris un maçon que l'on m'avait recommandé. J'ai demandé à ce maçon si il était en règle car je ne voulais pas d'ennuis étant donné que je bénéficie de subventions pour rénover ma maison. Il m'a montré des papiers avec en-tête de son entreprise, on a convenu d'un prix pour faire ma cheminée et des ouvertures et il a dit : on commence demain, j'ai dit oui. Au cours du chantier je me suis rendu compte que cela n'allait pas du tout et je lui ai dit d'arrêter, ce qu'il a fait sans problème sauf que là il m'a demandé une somme énorme alors que tout était à refaire et je lui avais déjà versé 2000€. J'ai refusé, alors il est venu me harceler, me menacer et par 2 fois a voulu mettre le feu à la maison. Les gendarmes sont intervenus car ils ont eu peur que cela finisse par un meurtre. J'ai été convoqué à la gendarmerie (le maçon en même temps aussi), audition pendant 3 heures, photos, prises d'empreintes alors que je portais plainte ! on m'a dit : c'est la procédure. J'ai reçu aujourd'hui une convocation pour procédure de composition pénale, motif : Recours au service d'une personne exerçant un travail dissimulé, paiement d'une amende de composition.

Je n'étais pas au courant que tous les papiers que ce maçon m'a montré étaient faux et je me retrouve accusée, fichée, avec un casier judiciaire !

Mes questions sont : dois-je prendre un avocat pour aller à cette convocation ?

Accepter de payer l'amende serait reconnaître que j'ai employé quelqu'un au noir alors que pour moi ce n'était pas le cas, donc je pense qu'il me faut refuser cette amende car si je l'accepte il y a les cotisations URSSAF qui vont me tomber dessus, il faudra établir le nombre d'heures, enfin c'est un piège cette procédure de composition. Que dois-je faire ?

Et le fait qu'il est voulu mettre le feu ?

Si vous pouviez me conseiller, je suis convoquée le 3 octobre. Merci d'avance car je dois dire que je vis un cauchemar avec cette histoire qui m'a carrément traumatisée.

De plus, je ne touche que 500€ par mois, je suis au chômage, je n'ai pas beaucoup de moyens...

Par **Domil**, le **07/09/2011** à **23:50**

Vous avez donc un exemplaire du devis et vous avez payé par chèque ?

Par **ANAIS22**, le **08/09/2011** à **10:25**

Merci de porter attention à mon problème. Pour le devis, c'est moi qui est établi cela sur une feuille de papier avec lui car il ne savait pas écrire correctement (j'ai pensé qu'il devait avoir une secrétaire pour ses papiers administratifs) et comme il commençait le lendemain, c'est parti comme cela (qu'est-ce que je suis bête !). De plus, je sais que je n'aurais pas du faire cela en y repensant, il voulait que je le paie en espèces pour pouvoir soi-disant payer ses ouvriers à la fin de la journée et j'ai payé 2000€ (je trouvais cela honnête comme somme étant donné qu'il avait fini la cheminée et percé mes murs pour mettre des fenêtres). Je lui ai demandé une facture que je n'ai jamais eue.